

**Budget du Manitoba 2007**

---

**RÉDUIRE LA PAUVRETÉ  
AU MANITOBA**

# RÉDUIRE LA PAUVRETÉ AU MANITOBA

---

## Table des matières

<b>RÉDUIRE LA PAUVRETÉ AU MANITOBA</b> .....	1
Les enfants et les familles.....	2
Les femmes et la pauvreté.....	5
Les Manitobains et Manitobaines handicapés.....	5
Combler l'écart pour les peuples autochtones.....	7
Offrir un meilleur accueil aux immigrants.....	8
Appuyer l'emploi et la formation.....	9
Soutien du revenu .....	11
Renforcer les collectivités .....	14
Logements sûrs et abordables .....	15
Conclusion.....	18

## ■ RÉDUIRE LA PAUVRETÉ AU MANITOBA

Au Manitoba, l'économie croissante permet de créer des possibilités. Plus de Manitobains et Manitobaines accèdent à des ressources importantes pour combattre la pauvreté, soit de la formation, des emplois, de meilleurs logements, et des quartiers meilleurs et plus sécuritaires. Ces mesures efficaces aident à réduire la pauvreté.

Le Manitoba est la province qui, entre 1999 et 2004, a vu la réduction de la pauvreté chez les familles monoparentales la plus importante au Canada. Le taux de mères monoparentales ayant un faible revenu est passé de 59,1 % en 1999 à 37,1 % en 2004, soit une amélioration de 37 %. Le taux de pauvreté infantile s'est amélioré d'un tiers, tombant de 18,9 % en 1999 à 12,8 % en 2004, ce qui constitue le meilleur classement national du Manitoba depuis 1989. La moyenne annuelle du nombre de bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu est la plus basse en 20 ans, avec près de 10 000 personnes de moins ayant besoin d'aide à l'emploi qu'en 1999.

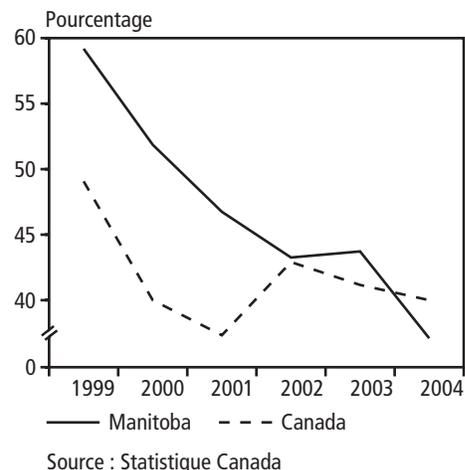
Le gouvernement provincial reconnaît l'importance cruciale d'offrir des possibilités d'éducation, des services de garde d'enfants accessibles, des programmes de soutien du revenu équitables et d'autres initiatives allant dans le même sens et servant de tremplin efficace à l'emploi et à une plus grande indépendance. Le Budget 2007 lance Travail profitable, un nouveau plan quadriennal visant à réorienter le système d'aide aux personnes à faible revenu afin qu'un plus grand nombre d'entre elles puissent obtenir un emploi et accroître leurs revenus. Ce nouveau plan cherche essentiellement à améliorer les possibilités d'éducation et de formation, à créer des emplois, à faire en sorte que le travail procure des avantages aux familles, à faciliter la transition de l'aide sociale au marché du travail et à aider les travailleurs à conserver leur emploi.

Les questions entourant la pauvreté et les familles à faibles revenus sont complexes et comportent des facteurs personnels, économiques, sociaux et systémiques. Le gouvernement du Manitoba n'a pas cessé de travailler à l'interne, ainsi qu'avec les autres gouvernements et les organismes communautaires, pour concevoir et mettre en œuvre une série de programmes et de politiques visant à aider les personnes ayant un faible revenu à devenir plus indépendantes et à tirer parti de la prospérité de la province. L'emploi est le moyen le plus efficace de combattre la pauvreté. Toutefois, une aide et des services essentiels doivent être offerts aux personnes pour qui le travail n'est pas une solution réaliste.

La démarche intersectorielle et interministérielle du Manitoba cherche à renforcer les communautés de quartier et les familles, et à offrir aux particuliers l'accès aux nombreuses possibilités de formation et d'emploi qui leur sont disponibles.

*Le gouvernement provincial reconnaît l'importance cruciale d'offrir des possibilités d'éducation, des services de garde d'enfants accessibles, des programmes de soutien du revenu équitables et d'autres initiatives allant dans le même sens et servant de tremplin efficace à l'emploi et à une plus grande indépendance.*

### Réduction du taux de pauvreté chez les mères monoparentales



*En 2004, le gouvernement du Manitoba a définitivement mis fin à la récupération du supplément de la Prestation nationale pour enfants, remettant ainsi chaque année près de 14 millions de dollars aux familles dans le besoin.*

## Les enfants et les familles

L'accès à des services de qualité de garde d'enfants permet d'encourager et d'aider les parents qui recherchent ou qui occupent un emploi. Ces services contribuent aussi au développement sain des enfants. Depuis 1999, le financement du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants a plus que doublé. L'augmentation de 107 % a permis d'offrir 6 668 nouvelles places subventionnées dans l'ensemble de la province, portant à 23 108 le total des places subventionnées pour la garde d'enfants au Manitoba. Le salaire des éducateurs des jeunes enfants a augmenté de 21 % afin d'aider à recruter et à garder des travailleurs qualifiés.

En 2002, le Manitoba a présenté son premier plan quinquennal de services de garde d'enfants. Ce plan visait à améliorer la qualité, l'accessibilité et l'abordabilité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans l'ensemble de la province. En 2005, les gouvernements du Canada et du Manitoba ont négocié et signé un accord prévoyant un nouveau financement pluriannuel pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le Manitoba est déçu que le gouvernement du Canada ait décidé de se retirer de cet accord. Toutefois, la Province s'engage fermement à faire en sorte que des services de garde de qualité soient offerts aux parents et aux familles qui en ont besoin, et elle continuera de demander un investissement durable à long terme de la part du gouvernement fédéral dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. En vertu de l'accord de 2005, le Manitoba a reçu 23 millions de dollars l'année dernière mais, d'après le récent budget fédéral, le Manitoba ne recevra que neuf millions de dollars en 2007-2008. Le Budget 2007 augmente de plus de 14 millions de dollars l'investissement de la Province dans le domaine de la garde d'enfants afin de remplacer le montant retiré par le gouvernement fédéral et de tenir les promesses faites aux familles et aux collectivités manitobaines.

En 2004, le gouvernement du Manitoba a définitivement mis fin à la récupération du supplément de la Prestation nationale pour enfants, remettant ainsi chaque année près de 14 millions de dollars aux familles dans le besoin.

Enfants en santé Manitoba, un organisme reconnu à l'échelle nationale qui pilote les ministères du gouvernement et des partenaires communautaires dans le domaine du bien-être des enfants, continue de faire une différence positive. Ses programmes comprennent :

- le soutien de l'alphabétisation, de la nutrition et des pratiques parentales dans 26 coalitions axées sur les parents et les enfants dans la province;
- le Programme d'allocations prénatales et d'aide communautaire pour des bébés en santé qui, en date de décembre 2006, avait aidé plus de 25 500 femmes ayant un faible revenu;

- le programme communautaire Les familles d'abord qui, par des visites à domicile, offre du soutien sans frais aux familles et aux enfants, de la conception jusqu'à la maternelle;
- le programme Triple P – Pratiques parentales positives, qui soutient les parents en fournissant des renseignements utiles sur les pratiques parentales, des conseils et de l'aide.

Lorsque les services de protection de l'enfance interviennent dans la vie d'une famille, la pauvreté est parfois un élément important de la situation. En octobre 2006, le gouvernement a établi des partenariats avec les quatre régions autochtones et métisses responsables de la prestation des services à l'enfant et à la famille. Ils ont annoncé le lancement d'un plan d'action intitulé Changement pour les enfants : Renforcer l'engagement envers la protection de l'enfance, qui vise à améliorer le réseau des services à l'enfant et à la famille de la province. Le plan met en œuvre les recommandations de trois examens externes du réseau des services à l'enfant et à la famille. Il est guidé par une équipe de mise en œuvre afin de s'assurer que des changements systémiques significatifs seront apportés. Le plan d'action comprend aussi un investissement initial de 42 millions de dollars sur trois ans dans les domaines prioritaires de l'allègement de la charge de travail, de la formation et de la prévention.

- Les initiatives d'allègement de la charge de travail et de soutien de première ligne procurent 11,5 millions de dollars sur trois ans, qui serviront à la création de près de 150 postes, à la mise à jour du système informatique pour faciliter le contrôle et le suivi des cas, à l'amélioration de la gestion et de l'échange de renseignements, à l'apport de soutien affectif et de conseils aux fournisseurs de soins et aux travailleurs, et à la poursuite du plan d'action dans les domaines du placement en foyer nourricier, de la prévention du suicide et de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale.
- L'embauche de spécialistes additionnels pour établir et renforcer des normes, des mesures de prévention et des programmes d'intervention précoce, et concevoir et mettre en œuvre des initiatives de formation.
- Les services d'intervention précoce fournissent 22 millions de dollars sur trois ans en aide aux familles dysfonctionnelles avant que des problèmes se transforment en crise et que des enfants soient maltraités.

Rendre le rôle de parent nourricier plus attrayant constitue la première étape d'une nouvelle campagne de recrutement et fait partie du plan d'action Changements pour les enfants. À la fin de 14 mois à partir de janvier 2007, les taux pour les parents nourriciers auront augmenté de plus de 23 %. La stratégie de 6,1 millions de dollars, qui vise à accroître le soutien apporté aux

*Rendre le rôle de parent nourricier plus attrayant constitue la première étape d'une nouvelle campagne de recrutement et fait partie du plan d'action Changements pour les enfants.*

## Centres d'accès communautaire et autres sites d'intégration des services

Le gouvernement du Manitoba a collaboré avec l'Office régional de la santé de Winnipeg à l'intégration de certains services sociaux et de santé dans les centres d'accès communautaire. Ces derniers offrent un point d'accès unique à une vaste gamme de services sociaux et de santé, y compris des soins de première ligne. Le centre d'accès communautaire River East a ouvert en mars 2004 et celui de Transcona en juin 2006. Des plans ont récemment été annoncés pour la construction d'un centre dans le quartier nord-ouest de Winnipeg.

D'autres sites d'intégration de services sociaux et de santé ont été ouverts à Winnipeg, y compris deux à St. James-Assiniboia, un à Saint-Boniface-Saint-Vital, au Centre de services bilingues, un à River Heights-Fort Garry, et un à Seven Oaks. Ces sites offrent un ensemble complet de services sociaux et de santé mais ne comprennent pas les soins de première ligne.

*Le Budget 2007 continue d'investir dans des domaines qui contribuent au bien-être des femmes, y compris la garde d'enfants, le logement, la sécurité et le transport.*

parents nourriciers et aux enfants placés en famille d'accueil, comprend une hausse de 36 % des montants alloués aux loisirs, aux camps, aux cadeaux et aux leçons pour les enfants.

En janvier 2007, une stratégie a été lancée en vue de renforcer le soutien offert aux jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance à l'âge de 18 ans. La participation des jeunes, le mentorat et l'aide financière sont les éléments centraux de ce plan d'action, qui comprend :

- l'établissement du Fonds de vision de l'avenir, dans le but d'encourager les jeunes à poursuivre une carrière, en soutenant l'achèvement des études secondaires, en augmentant l'accès à l'éducation postsecondaire et à la formation, et en appuyant le développement de talents spéciaux et de compétences;
- la création d'un programme de mentorat avec de jeunes adultes pour qui la transition hors du système de protection de l'enfance s'est bien passée, afin d'offrir du soutien et de l'orientation à d'autres jeunes;
- l'encouragement de la participation chez les jeunes en augmentant le soutien apporté aux organismes comme Voices! Manitoba's Youth in Care Network, un programme mené par des jeunes qui fournit du soutien, de l'encouragement et des services de défense des droits aux jeunes qui sont en voie de devenir indépendants;
- la prestation de services à long terme aux jeunes puisqu'un plus grand nombre d'entre eux demeurent en charge après avoir atteint l'âge de 18 ans.

Des mesures législatives plus sévères sont maintenant en place. Elles offrent plus d'outils de perception des paiements de pension alimentaire pour enfants, garantissant ainsi que plus d'enfants recevront le soutien financier

qui leur est dû. Grâce à ces mesures, il y a eu un accroissement de 45 % du nombre de parents qui ont choisi de payer en entier la pension pour leurs enfants dans le cadre du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires.

## Les femmes et la pauvreté

Partout au Canada, les femmes sont plus susceptibles de vivre dans le besoin et de connaître des périodes de pauvreté plus longues et plus profondes que les hommes. Les femmes autochtones, les immigrantes et celles qui font partie des minorités visibles, les femmes handicapées, les femmes monoparentales et les femmes âgées seules sont particulièrement touchées par la pauvreté. Alors que les statistiques sur la pauvreté au Canada montrent constamment l'existence d'un fossé entre les sexes, la proportion de la population manitobaine constituée de femmes ayant un faible revenu est passée de 59,6 % en 1980 à 52,2 % en 2003.

L'équité salariale entre les hommes et les femmes s'est améliorée au Manitoba. Les travailleuses gagnent maintenant près de 90 % du salaire des hommes. Le salaire des femmes a augmenté de presque 22 % et le salaire moyen des hommes a augmenté de 10,5 %. La diminution de l'écart salarial peut largement être attribuée à des augmentations des salaires pour les femmes dans les industries comme les finances, les assurances, les secteurs de l'immobilier et de la location, les soins de santé et l'éducation.

Des soutiens comme le programme Bébés en santé, lancé en 2001, aident les mères durant la grossesse et les années de la petite enfance en offrant une aide financière et de l'éducation sur la nutrition. Les femmes enceintes dont le revenu les rend admissibles reçoivent l'allocation prénatale Bébés en santé, qui leur permet de répondre à leurs besoins nutritionnels plus élevés pendant la grossesse.

Le Budget 2007 continue d'investir dans des domaines qui contribuent au bien-être des femmes, y compris la garde d'enfants, le logement, la sécurité et le transport.

## Les Manitobains et Manitobaines handicapés

Le Manitoba s'engage à soutenir la dignité, la qualité de vie et les possibilités des personnes handicapées. En 2001, le gouvernement a publié *Citoyens à part entière : une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences*. Ce document de discussion proposait une démarche en réponse aux besoins des personnes handicapées et énonçait cinq priorités pour le gouvernement : l'aide au revenu, l'emploi, les mesures de soutien, l'accès aux ressources gouvernementales et les questions touchant les Manitobains et Manitobaines handicapés d'origine autochtone.

Le gouvernement se penche activement sur ces cinq domaines prioritaires. Par exemple, des engagements ont été pris quant à l'élimination des obstacles à l'emploi, l'ajout de mesures de soutien aux programmes de formation, et l'amélioration de la consultation de la communauté des personnes handicapées.

Voici quelques-uns de nos accomplissements jusqu'à présent :

- une politique de réinscription rapide au Programme d'aide à l'emploi et au revenu, qui offre rapidement une aide financière à une personne handicapée qui n'est pas parvenue à conserver un emploi et qui a besoin de recevoir des prestations de nouveau;
- l'exemption de gains permet aux participants de conserver jusqu'à 115 \$ des gains mensuels nets pour un parent handicapé seul, et jusqu'à 100 \$ pour les autres personnes handicapées. Elle leur permet aussi de conserver 30 % des gains mensuels nets qui dépassent ces montants afin de les aider à compenser les coûts plus élevés qu'ils doivent déboursier pour occuper un emploi;
- les Manitobains et Manitobaines handicapés qui reçoivent des fonds comme un héritage ou une indemnité d'assurance-vie verront leurs prestations d'aide à l'emploi et au revenu demeurer les mêmes si ces personnes établissent un fonds en fiducie pour de l'équipement ou des services pour personnes handicapées visant à améliorer leur qualité de vie. Ces fonds en fiducie peuvent atteindre un maximum à vie de 100 000 \$ par personne handicapée.

Le gouvernement fédéral a récemment annoncé son intention de créer un régime enregistré d'épargne-invalidité. La Province appuie toute initiative qui encourage l'accumulation d'éléments d'actifs et l'indépendance financière des personnes handicapées. Le gouvernement du Manitoba coordonnera donc les programmes provinciaux afin que les personnes handicapées bénéficiant de l'aide au revenu reçoivent aussi cette prestation. Cette initiative est semblable aux mesures que le Manitoba a déjà mises en place. Par exemple, la Province permet déjà aux bénéficiaires de l'aide à l'emploi et au revenu de mettre de côté ce type de fonds en fiducie en vue de contribuer à la qualité de vie des personnes handicapées sans que cela ne touche leur taux d'aide à l'emploi et au revenu. Le Manitoba appuie aussi des programmes semblables d'épargne pour l'avenir, comme les comptes individuels de développement.

Le Bureau des personnes handicapées continue de travailler avec les ministères gouvernementaux et les partenaires communautaires à la réalisation de l'engagement énoncé dans *Citoyens à part entière : une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences*.

## Comblent l'écart pour les peuples autochtones

Le gouvernement du Manitoba s'engage à réduire l'écart qui sépare depuis longtemps le niveau de bien-être des Autochtones de celui des non Autochtones. Cet engagement s'étend aux domaines de l'éducation et du développement de la jeune enfance, du logement et de l'infrastructure, des rapports et de la responsabilité, de la santé et du mieux-être, et de la création de perspectives économiques.

Le Conseil consultatif économique du premier ministre, composé de leaders patronaux et syndicaux, a souligné l'importance de la population autochtone croissante du Manitoba au sein d'une économie en essor. Sous cette optique, la formation et l'emploi des Autochtones, ainsi que leur développement économique, jouent un rôle clé dans les projets importants en immobilisations, tels que l'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge et la construction du barrage hydroélectrique Wuskwatim.

Près de 1 200 membres des Premières nations et Métis ont déjà reçu une formation dans le cadre de l'initiative de formation professionnelle en hydroélectricité dans le Nord, projet valant 60 millions de dollars, mis en œuvre conjointement par le Canada, le Manitoba et Hydro-Manitoba. Au fur et à mesure que le projet de Wuskwatim, et, par la suite, celui de Conawapa, prendront de l'ampleur, on verra également augmenter la demande pour une main-d'œuvre qualifiée. Le projet Wuskwatim représente également un partenariat unique entrepris avec la nation crie de Nisichawayasihk. On compte actuellement 200 personnes à l'œuvre au projet de Wuskwatim, dont les deux tiers sont d'ascendance autochtone.

Le soutien à l'éducation des Autochtones augmente grâce à de nombreux programmes, dont Accès, au projet d'enseignement de la profession de sage-femme au Collège universitaire du Nord, et à la formation destinée aux infirmières auxiliaires dans sept communautés. L'objectif du Plan d'action pour l'éducation des Autochtones est d'augmenter le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires (DÉS), d'encourager les études postsecondaires et de créer des perspectives d'emploi aux jeunes. Des investissements dans le Collège universitaire du Nord et une contribution financière aux bourses d'études, telles que celle de la Fondation commémorative Helen-Betty-Osborne et la Bourse des possibilités du millénaire du Manitoba, permettent d'assurer des résultats positifs pour la communauté autochtone.

- Le nombre d'Autochtones inscrits aux universités et collèges a augmenté respectivement de 77 % et 59 % depuis 1999.
- Le nombre d'Autochtones qui suivent une formation en apprentissage a triplé depuis 1999.

*Le gouvernement du Manitoba s'engage à réduire l'écart qui sépare depuis longtemps le niveau de bien-être des Autochtones de celui des non Autochtones.*

*En 2006, le Manitoba a dépassé son objectif d'attirer 10 000 nouveaux immigrants chaque année et s'est fixé une nouvelle cible, soit de doubler le nombre de nouveaux immigrants au Manitoba au cours des dix prochaines années.*

- Le nombre d'Autochtones hors réserve qui ont un emploi a connu une croissance de 30 % entre 2001 et 2005.

Les partenariats établis dans le domaine de la santé fonctionnent également très bien. Le développement du nouveau centre de soins rénaux à Island Lake est preuve de la manière dont tous les niveaux de gouvernement peuvent travailler de concert avec les Premières nations afin de fournir des soins de santé importants aux 10 000 résidents de la région. Le Manitoba compte les deux seuls dialyseurs au Canada situés dans des réserves, soit à Island Lake et à Norway House.

D'autres initiatives élaborées en partenariat avec les Autochtones comprennent la Stratégie de développement du Nord, le Plan d'action pour l'éducation des Autochtones, le volet autochtone de l'Entente de partenariat de Winnipeg et des initiatives de formation et de partage des recettes entreprises par Hydro-Manitoba avec les Premières nations. Ces mesures permettent d'offrir plus de possibilités de développement à ce segment croissant de la population manitobaine.

Le Budget 2007 accorde un financement dans plusieurs domaines clés qui viennent appuyer notre engagement à combler l'écart, dont un investissement continu dans l'éducation pour appuyer la réussite scolaire chez les Autochtones, une nouvelle initiative pour jeunes entrepreneurs autochtones qui couvrira une partie des coûts liés au développement d'entreprises, et un investissement dans le réseau routier du Nord du Manitoba.

### **Offrir un meilleur accueil aux immigrants**

Depuis 1999, le financement accordé aux services d'établissement par les gouvernements provincial et fédéral a presque quadruplé, ce qui permet aux nouveaux immigrants de mieux s'installer au Manitoba. On s'attend à ce que ce financement dépasse les 17 millions de dollars en 2007-2008. Une nouvelle approche à l'établissement et à l'intégration viendra soutenir une large gamme de services et de programmes partout dans la province et permettra :

- d'améliorer la prestation des services d'établissement, en répondant aux besoins et aux priorités des immigrants et des fournisseurs de services, tout en renforçant la participation communautaire et en aidant les immigrants à s'installer au Manitoba et à y réussir;
- d'élaborer de nouveaux modèles de formation et de services pour ceux dont l'anglais est une langue additionnelle, y compris de la formation linguistique adaptée au milieu du travail et de la formation linguistique générale, afin d'assurer une intégration plus rapide des immigrants dans la main-d'œuvre et dans les communautés du Manitoba;

- d'augmenter l'appui à l'Initiative de reconnaissance des qualifications, afin de mieux évaluer et reconnaître les compétences précieuses que les immigrants apportent à la province.

En 2006, le Manitoba a dépassé son objectif d'attirer 10 000 nouveaux immigrants chaque année et s'est fixé une nouvelle cible, soit de doubler le nombre de nouveaux immigrants au Manitoba au cours des dix prochaines années.

Grâce au programme Candidats du Manitoba l'arrivée des immigrants qualifiés dans la province maintient son rythme intensif. Si l'on veut réussir à attirer de nouveaux immigrants, il faut des services d'établissement efficaces qui leur permettent de s'installer au Manitoba et de s'épanouir ici.

D'autres services constituent un autre volet important de l'engagement du gouvernement dans le domaine de l'immigration, tels que la formation linguistique, l'intégration au marché du travail, la reconnaissance des diplômes et des initiatives ethnoculturelles qui mettent en valeur la contribution des immigrants à la vie économique, sociale et culturelle du Manitoba.

### Appuyer l'emploi et la formation

Le Manitoba continue à profiter de l'un des taux de chômage les plus bas au pays, avec un taux de 4,3 % enregistré au mois de février 2007. Il existe de nombreuses possibilités d'emploi au Manitoba, mais les Manitobains et Manitobaines sans emploi et ceux qui reçoivent des prestations d'aide à l'emploi et au revenu risquent de ne pas posséder les compétences nécessaires pour en tirer profit. Le Budget 2007 permettra à un plus grand nombre d'accéder au marché du travail en offrant davantage de possibilités de formation et d'emploi. Il contient également d'autres mesures incitatives destinées aux personnes à faible revenu.

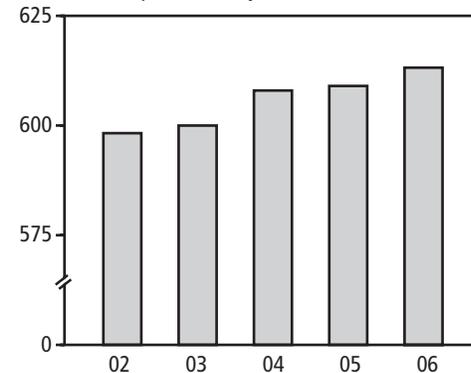
L'éducation constitue toujours un outil essentiel au développement économique de la province. L'éducation et la formation peuvent permettre d'accéder à des emplois qui améliorent la qualité de vie. Le financement accordé à l'éducation publique augmente chaque année. Le taux d'obtention du DÉS a augmenté de dix pour cent au cours des sept dernières années, passant de 73 % en 1999 à 83 % en 2006.

La réduction des frais de scolarité de 10 % pour les étudiants inscrits aux collèges et universités, en vigueur depuis l'an 2000, rend l'éducation postsecondaire plus accessible et abordable, et a entraîné une augmentation d'un tiers du nombre d'inscriptions. Le gouvernement a récemment instauré un remboursement de l'impôt sur le revenu représentant 60 % des droits

*Le salaire minimum a augmenté sept fois au Manitoba depuis l'an 2000, soit une augmentation de 33 %. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, le salaire minimum est fixé à 8 \$ l'heure.*

### Main-d'œuvre au Manitoba

Par milliers de personnes, ajusté en fonction de la saison



Source : Statistique Canada

de scolarité pour tous les diplômés d'un établissement d'enseignement postsecondaire qui vivent et travaillent au Manitoba. Ce nouveau remboursement fait de l'éducation postsecondaire un investissement encore plus rentable, tout en encourageant nos jeunes à s'établir durablement au Manitoba et à y faire carrière.

Le gouvernement a entrepris un certain nombre de mesures incitatives visant à créer davantage de possibilités d'éducation et de formation, surtout pour les groupes faisant face à des obstacles qui les empêchent de s'intégrer au marché du travail.

- Depuis 1999, la vigueur de l'économie manitobaine a provoqué la création de 6 514 emplois en moyenne par année, ce qui représente une augmentation par rapport à la moyenne de 3 067 enregistrée entre 1990 et 1999.
- L'initiative de formation préparatoire en hydroélectricité, mise en œuvre conjointement par le Canada, le Manitoba et Hydro-Manitoba, a permis de former près de 1 200 personnes pour les travaux sur le site de projets de barrages hydroélectriques, tels que celui de Wuskwatim dans le nord du Manitoba.
- Le salaire minimum a augmenté sept fois au Manitoba depuis l'an 2000, soit une augmentation de 33 %. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, le salaire minimum est fixé à 8 \$ l'heure.
- Un système d'indemnisation des travailleurs plus équitable a été établi, ce qui a augmenté les prestations accordées à de nombreux travailleurs blessés.
- La Province a récemment réservé 45 millions de dollars pour l'amélioration des immobilisations du Collège universitaire du Nord au Pas et à Thompson, et l'établissement de deux nouveaux centres régionaux à Grand Rapids et à Oxford House. Le Budget 2007 prévoit aussi des fonds pour établir des liens entre quatorze centres régionaux, y compris neuf situés dans les communautés des Premières nations. Le réseau de centres régionaux permet au Collège universitaire du Nord d'offrir davantage de possibilités d'éducation à plus de résidents du nord du Manitoba.
- Les prestataires de l'aide au revenu à la recherche d'un emploi bénéficieront de plus de possibilités de formation et d'allocations pour la garde d'enfants, et pourront conserver une plus grande partie de leur revenu tout en maintenant le niveau actuel de leurs allocations.
- Dans son dernier budget, le gouvernement du Manitoba a accordé aux collèges et aux universités 60 millions de dollars sur trois ans, une somme

sans précédent. Le Budget 2007 renforce cet engagement en fournissant cette année une augmentation moyenne de 7 %. De nouvelles bourses d'études supérieures sont également offertes, ainsi que des fonds additionnels pour les bourses existantes.

- Career Trek continue à soutenir des programmes novateurs visant à aider les jeunes de familles sous-représentées à terminer leurs études secondaires, poursuivre une formation postsecondaire et bénéficier de meilleures perspectives d'avenir. Son énoncé de mission est : enrayer le cycle de la pauvreté par l'éducation sur les choix de carrière.

Les programmes d'éducation et de formation, ainsi que les partenariats entrepris avec d'autres organismes gouvernementaux, commerciaux et communautaires, permettent de créer des possibilités d'emploi pour les résidents du Manitoba à faible revenu.

### Soutien du revenu

Le programme d'aide à l'emploi et au revenu est un programme de dernier recours pour les particuliers et les familles du Manitoba qui se trouvent dans une situation financière difficile. L'objectif de ce programme est de les aider à retrouver leur autonomie financière et à se trouver un emploi dans un délai raisonnable. Le programme vise à offrir un soutien financier aux citoyens qui en ont besoin et à les aider à faire la transition au marché du travail.

- Les participants handicapés et les chefs de famille monoparentale qui travaillent mais qui ne reçoivent pas d'aide financière demeurent admissibles aux services de santé complémentaires pendant une période allant jusqu'à 12 mois, afin de faciliter leur transition à l'emploi. La Province vise à améliorer les prestations de santé complémentaires au cours des trois prochaines années.
- Les familles ayant des enfants de moins de six ans et qui reçoivent des prestations d'aide à l'emploi et au revenu ont droit à la pleine indemnité de la Prestation universelle pour la garde d'enfants offerte par le gouvernement fédéral. Cette indemnité n'aura aucune incidence sur le montant d'aide au revenu qu'elles reçoivent actuellement. Cette nouvelle indemnité permettra d'aider plus de 10 000 jeunes enfants et versera plus de 10 millions de dollars aux familles à faible revenu chaque année.
- Le Manitoba a rétabli intégralement le montant de la Prestation nationale pour enfants, mettant fin à la récupération sur le montant d'aide accordé aux familles qui reçoivent des prestations d'aide à l'emploi et au revenu, leur remettant ainsi près de 14 millions de dollars chaque année.

*Les prestataires de l'aide au revenu à la recherche d'un emploi bénéficieront de plus de possibilités de formation et d'allocations pour la garde d'enfants, et pourront conserver une plus grande partie de leur revenu tout en maintenant le niveau actuel de leurs allocations.*

*L'initiative du Travail profitable permettra aux familles à faible revenu de profiter de la prospérité économique de la province.*

- Les prestataires d'aide à l'emploi et au revenu vivant dans les communautés éloignées et du nord du Manitoba bénéficient d'une augmentation qui permet de contrebalancer le coût des denrées essentielles et de la nourriture saine. Cette augmentation vient s'ajouter à un projet pilote de réduction des coûts associés à la livraison de marchandises dans les communautés du Nord.
- La prestation pour les coûts d'énergie dans le Nord a permis d'augmenter de 25 \$ l'allocation mensuelle accordée à chaque domicile, et a touché environ 2 000 ménages dans les régions éloignées et du nord du Manitoba. Cette prestation aide à compenser l'augmentation du coût des marchandises essentielles résultant de l'augmentation des coûts de l'énergie, comme celui du carburant requis pour le transport des biens vers ces collectivités.
- En 2001, on a établi un tarif unique pour tous les consommateurs d'hydroélectricité de la province, tant en milieu rural qu'en milieu urbain et que dans le Nord, afin d'assurer un accès juste et équitable à cette ressource importante.
- Le gouvernement du Manitoba travaille de concert avec SEED Winnipeg sur des programmes d'accumulation des actifs, comme les comptes individuels de développement. Ceux-ci offrent des possibilités de gestion financière et d'appariement de fonds d'épargne pour réaliser des investissements économiques, y compris pour l'éducation, une première maison ou des immobilisations commerciales. Ces comptes d'accumulation des actifs viennent s'ajouter aux régimes enregistrés d'épargne-études et aux bons d'études canadiens, et permettent aux Manitobains et Manitobaines d'épargner pour réaliser un objectif précis, sans pour autant changer le montant de leurs prestations d'aide à l'emploi et au revenu.
- L'initiative de Promotion de l'autonomie permet d'élaborer et d'appuyer les activités qui créent des perspectives d'emploi et favorisent l'employabilité pour les prestataires de l'aide à l'emploi et au revenu. Cette initiative fournit des outils tels que des services de garde d'enfants et des services de boîte vocale, des évaluations de préparation à l'emploi et des renvois vers des emplois et de la formation.

Aujourd'hui, il y a 10 000 bénéficiaires de l'aide au revenu de moins qu'en 1999, ce qui représente le taux le moins élevé en presque 20 ans. Pourtant, bon nombre de Manitobains et Manitobaines ont besoin d'un appui afin de pouvoir se trouver un emploi rémunérateur. L'initiative du Travail profitable permettra aux familles à faible revenu de profiter de la prospérité économique de la province. Voici les quatre grandes lignes de ce nouveau plan quadriennal :

1. Favoriser l'employabilité, c'est-à-dire améliorer les compétences professionnelles des prestataires pour qu'ils puissent se trouver un emploi durable et le maintenir;
2. Encourager le travail, c'est-à-dire inciter les prestataires à décrocher un emploi et à augmenter le nombre d'heures travaillées pour réduire leur dépendance sur les prestations;
3. Faciliter la transition au marché du travail, c'est-à-dire rendre la transition de l'aide sociale au travail plus facile et diminuer la crainte de ne plus pouvoir se fier à des prestations d'aide au revenu;
4. Améliorer la rétention d'emplois, c'est-à-dire appuyer les travailleurs à faible revenu qui font déjà partie de la main-d'œuvre et les encourager à maintenir leur emploi, réduisant ainsi « l'effet de mur » de l'aide sociale.

Le plan comprend les initiatives suivantes :

- La prestation manitobaine pour enfants, laquelle accordera plus d'argent aux familles de travailleurs à faible revenu, afin de les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants. Les familles bénéficiaires de l'aide au revenu recevront une prestation distincte pour enfants qui remplacera une partie des allocations pour enfants qu'elles touchent actuellement. Il s'agit d'une mesure importante qui vise à éliminer « l'effet de mur » de l'aide sociale, en veillant à ce que les parents qui quittent l'aide sociale pour le marché du travail bénéficient d'un soutien pour leurs enfants;
- Une nouvelle prestation manitobaine, qui viendra s'ajouter à la prestation fiscale pour le revenu gagné nouvellement annoncée par le gouvernement fédéral. Elle aidera à éliminer les obstacles posés par la transition de l'aide sociale au marché du travail;
- Une aide financière visant à compenser les dépenses associées à un nouvel emploi est maintenant offerte, y compris une allocation de transport pour le travail. À compter de janvier 2008, le soutien à l'emploi pour les célibataires, les personnes handicapées et les couples sans enfant sera augmenté de 25 dollars par mois;
- Plus de possibilités d'éducation et de formation, y compris un nouveau projet pilote offrant un appui à long terme à la formation, une augmentation du soutien accordé aux services de réadaptation professionnelle, la promotion de l'obtention du DÉs et le doublement en importance du projet de création d'emplois en milieu rural;
- On augmente également le soutien accordé à la rétention des emplois.

*Quartiers vivants appuie la revitalisation physique, telle la création de logements, le développement économique local et l'amélioration de la sécurité et du bien-être des résidents.*

## Renforcer les collectivités

Des communautés dynamiques et des quartiers sûrs contribuent à la qualité de vie de tous les Manitobains et Manitobaines. Le gouvernement du Manitoba a établi divers partenariats uniques avec des organismes communautaires afin d'encourager et d'appuyer l'engagement des habitants à investir dans leurs quartiers et de promouvoir le bien-être et le développement économique communautaires.

Quartiers vivants est la stratégie de développement social et économique à long terme du gouvernement provincial. Ce programme encourage et appuie les efforts de revitalisation communautaire dans certains vieux quartiers de Winnipeg, de Brandon et de Thompson, dans lesquels les résidents sont confrontés à des défis sociaux, économiques et environnementaux importants, tels des taux élevés de pauvreté, de chômage et de crime, ainsi qu'à un nombre insuffisant d'installations de récréation, de soutiens familiaux, de logements abordables et de possibilités économiques. Quartiers vivants appuie la revitalisation physique, telle la création de logements, le développement économique local et l'amélioration de la sécurité et du bien-être des résidents. Le Budget 2007 permet d'implanter le programme Quartiers vivants dans d'autres villes, à savoir Dauphin, Flin Flon, Le Pas, Portage-la-Prairie et Selkirk.

La Province soutient d'autres partenariats, notamment :

- Le programme *Build a Business* et le programme d'accumulation d'actifs de l'organisme SEED Winnipeg Inc., ainsi que les centres de services financiers communautaires, qui tous fournissent des services commerciaux et financiers aux résidents du centre-ville et du quartier du nord de Winnipeg.
- Les sociétés de revitalisation des quartiers de Winnipeg, Brandon et Thompson, qui recueillent les idées des résidents locaux puis aident à les appliquer.

L'Initiative d'alimentation saine dans le Nord aide les résidents des collectivités du Nord à se procurer des aliments nutritifs et à devenir plus autonomes grâce à la production locale d'aliments sains. Ce programme constitue un partenariat entre l'Association des conseils communautaires du Nord, l'autorité sanitaire Four Arrows, la Bayline Regional Round Table, la Division scolaire Frontier et plusieurs collectivités des Premières nations du nord de la province. Il soutient les efforts déployés pour promouvoir la cueillette traditionnelle, la récolte d'aliments indigènes et la création de jardins potagers familiaux et communautaires. En 2006, on comptait 300 jardins communautaires.

Les résidents du quartier Centennial de Winnipeg passent à l'action pour revitaliser leur collectivité, en mettant en œuvre de nouveaux projets de rénovation éconergétique des logements. Cette année, des projets d'efficacité énergétique communautaires seront étendus à d'autres quartiers de Winnipeg, de Brandon et des quatre Premières nations de la région d'Island Lake.

En 2006, le Manitoba a adopté des mesures législatives qui obligent les entreprises de prêts de dépannage à fonctionner dans un cadre réglementaire exhaustif. Ces mesures aideront à protéger les emprunteurs contre les frais exorbitants et les pratiques abusives de l'industrie qui font en sorte que certains emprunteurs s'enlisent dans un cycle d'endettement.

Le Manitoba s'engage à respecter les principes de développement économique communautaire qui s'appuient sur des formes traditionnelles de développement économique et qui aident à améliorer le bien-être des quartiers et des personnes qui les habitent.

### Logements sûrs et abordables

Il est crucial que les Manitobains et Manitobaines, notamment les aînés, les personnes à faible revenu, les Autochtones et les personnes handicapées, aient accès à des logements sûrs, abordables et appropriés. Le Manitoba a mis en œuvre des programmes d'assistance au logement axés sur le coût des logements et le revenu familial afin d'aider les familles à trouver des logements adéquats. Des partenariats fédéraux-provinciaux-municipaux contribuent également à la stabilité et à la sécurité des particuliers et des familles en favorisant la construction de nouvelles unités d'habitation abordables et en améliorant les logements existants partout dans la province. Depuis l'an 2000, la Province a investi plus de 100 millions de dollars dans des partenariats qui visent la réparation, la rénovation et la construction de 4 900 unités d'habitation abordables.

Le Budget 2007 prévoit l'affectation de 7,8 millions de dollars au Programme d'allocations-logement du Manitoba. Ce programme continue sur la lancée du Programme d'allocations-logement aux locataires âgés et du Programme d'allocations-logement aux familles locataires et combine les prestations offertes dans le cadre des deux programmes. Les nouvelles prestations visent aussi les personnes handicapées, y compris un certain nombre qui bénéficient de prestations d'aide à l'emploi et au revenu, ainsi que les personnes âgées à faible revenu et les familles ayant besoin de soutien pour payer un loyer dans un logement privé.

Il existe plusieurs programmes actifs en cours pour fournir des logements sûrs et abordables aux Manitobains et Manitobaines :

*Le Manitoba a mis en œuvre des programmes d'assistance au logement axés sur le coût des logements et le revenu familial afin d'aider les familles à trouver des logements adéquats.*

- Le programme Logement et Sans-abri de Winnipeg est un partenariat entre les gouvernements du Canada et du Manitoba, et la Ville de Winnipeg, qui a pour objet de contrer la réduction de l'inventaire de logements, d'aider les sans-abri et d'assurer la réfection des plus vieux quartiers de Winnipeg.
- La part des profits tirés de l'aménagement de Waverley West qui revient au Manitoba sera utilisée pour poursuivre la rénovation des logements dans le centre-ville de Winnipeg, ce qui mènera à un plus grand choix de logements pour les membres de la population, quel que soit leur niveau de revenu.
- Les gouvernements du Canada et du Manitoba ont chacun affecté 36,9 millions de dollars, soit 73,8 millions de dollars au total, au Programme de logements à prix abordable du Manitoba. La Province a travaillé de concert avec d'autres ordres de gouvernement en vue de construire des logements sûrs et abordables pour les familles à revenu faible ou modeste, y compris de nouvelles maisons éconergétiques d'insertion dans le centre-ville de Winnipeg ainsi que des logements locatifs abordables dans plusieurs collectivités du Manitoba.
- La création de centres de ressources familiaux dans plusieurs ensembles résidentiels du Bureau de logement du Manitoba aide à améliorer les services de soutien aux locataires. Ces centres tiennent lieu de centres d'accueil et fournissent des programmes et des services aux locataires : ordinateurs d'accès public, formation axée sur les compétences, techniques d'entrevue, résolution de conflits, counseling en cas de crise, compétences parentales des mères adolescentes, groupes d'enfants en bas âge, cuisines communautaires, coopérative d'artisanat et soupers communautaires. Ils peuvent également offrir des possibilités d'expérience professionnelle.
- Les aînés à faible revenu de Saint-Vital profiteront d'un financement de plus de deux millions de dollars, alloué dans le cadre du programme Logement et Sans-abri de Winnipeg, pour la construction d'un immeuble d'habitation offrant des logements subventionnés avec services d'aide à la vie autonome. La construction de cet immeuble fait partie du projet de l'organisme Riverside Lions Seniors Residences. Il est question d'un immeuble de cinq étages entièrement accessible, abritant 75 unités d'habitation. Il comportera 48 studios avec services de soutien pour les personnes âgées au stade précoce de la démence ou de la maladie d'Alzheimer ainsi que 27 unités ayant chacune une chambre à coucher et offrant des services d'aide à la vie autonome.

- Les résidents à faible revenu du centre-ville de Winnipeg auront aussi accès à des logements plus abordables grâce à une initiative de construction de mini-appartements réalisée dans le cadre d'un nouveau projet pilote mis sur pied conjointement avec la société S.A.M. (Properties) et plusieurs organismes communautaires. Le projet est financé avec un apport de plus de un million de dollars alloué dans le cadre du programme Logements et Sans-abri de Winnipeg. Bien que ce type d'appartement soit plus petit qu'un appartement ordinaire, il permet de respecter la vie privée des occupants et comporte des agréments, tels une salle de bain individuelle, une cuisinette et quelques meubles, éléments qui ne sont pas offerts dans une maison de chambres typique.

Le Budget 2007 instaure une nouvelle stratégie pluriannuelle de logements dynamique dont les composantes visent :

- la réhabilitation du centre-ville;
- les sans-abri;
- les Autochtones vivant en région urbaine;
- les personnes habitant le Nord;
- les aînés.

Cette stratégie sera mise en œuvre avec l'aide de la Fiducie pour le logement abordable du gouvernement fédéral et comportera les éléments suivants :

- la création de possibilités de logement dans le centre-ville, notamment des logements d'insertion, des logements familiaux coopératifs, des logements locatifs, des logements de transition, des suppléments au loyer et l'amélioration du parc de logements public;
- la participation des organismes communautaires ainsi que d'autres ordres de gouvernement à une stratégie à long terme visant les personnes à risque de devenir sans-abri;
- l'instauration d'un programme hors réserve pour les personnes autochtones, tant dans les régions rurales qu'urbaines du Manitoba, afin d'aider à créer davantage de nouveaux logements à prix abordable;
- l'offre d'un plus grand nombre de suppléments au loyer, le développement d'un nouveau parc de logements public, l'accroissement des investissements dans le maintien des logements publics existants, et la création de possibilités additionnelles pour permettre aux résidents du nord du Manitoba de réhabiliter leur logement existant ou de devenir propriétaires d'une maison;
- le financement du développement de nouvelles unités d'habitation avec services de soutien et des suppléments au revenu pour les personnes âgées dans le cadre de la stratégie de vieillissement chez soi du Manitoba.

*Le gouvernement reconnaît qu'il y a encore du travail à faire pour réduire la pauvreté et il s'engage à étudier, à développer et à mettre en œuvre des programmes et des politiques qui permettront à davantage de Manitobains et Manitobaines de saisir les occasions qu'offre une économie forte, dynamique et croissante.*

## **Conclusion**

La Province a eu une influence positive dans des domaines prioritaires :

- en réduisant la pauvreté chez les enfants, les femmes et les familles;
- en offrant davantage de possibilités aux Autochtones;
- en veillant à ce que les personnes handicapées aient la possibilité de développer leur potentiel au sein de la population active;
- en faisant en sorte que davantage de Manitobains et de Manitobaines aient accès à des possibilités de formation professionnelle et pratique afin de profiter d'un meilleur avenir;
- en aidant les nouveaux arrivants à bien commencer leur nouvelle vie dans la province;
- en augmentant les possibilités de garde d'enfants et de logements abordables.

Le gouvernement continue de poursuivre sur la lancée de ses réussites. Il reconnaît qu'il y a encore du travail à faire pour réduire la pauvreté et il s'engage à étudier, à développer et à mettre en œuvre des programmes et des politiques qui permettront à davantage de Manitobains et Manitobaines de saisir les occasions qu'offre une économie forte, dynamique et croissante.